

Réseau des acheteurs publics responsables



Marchés de produits et services d'entretien

Bienvenue !

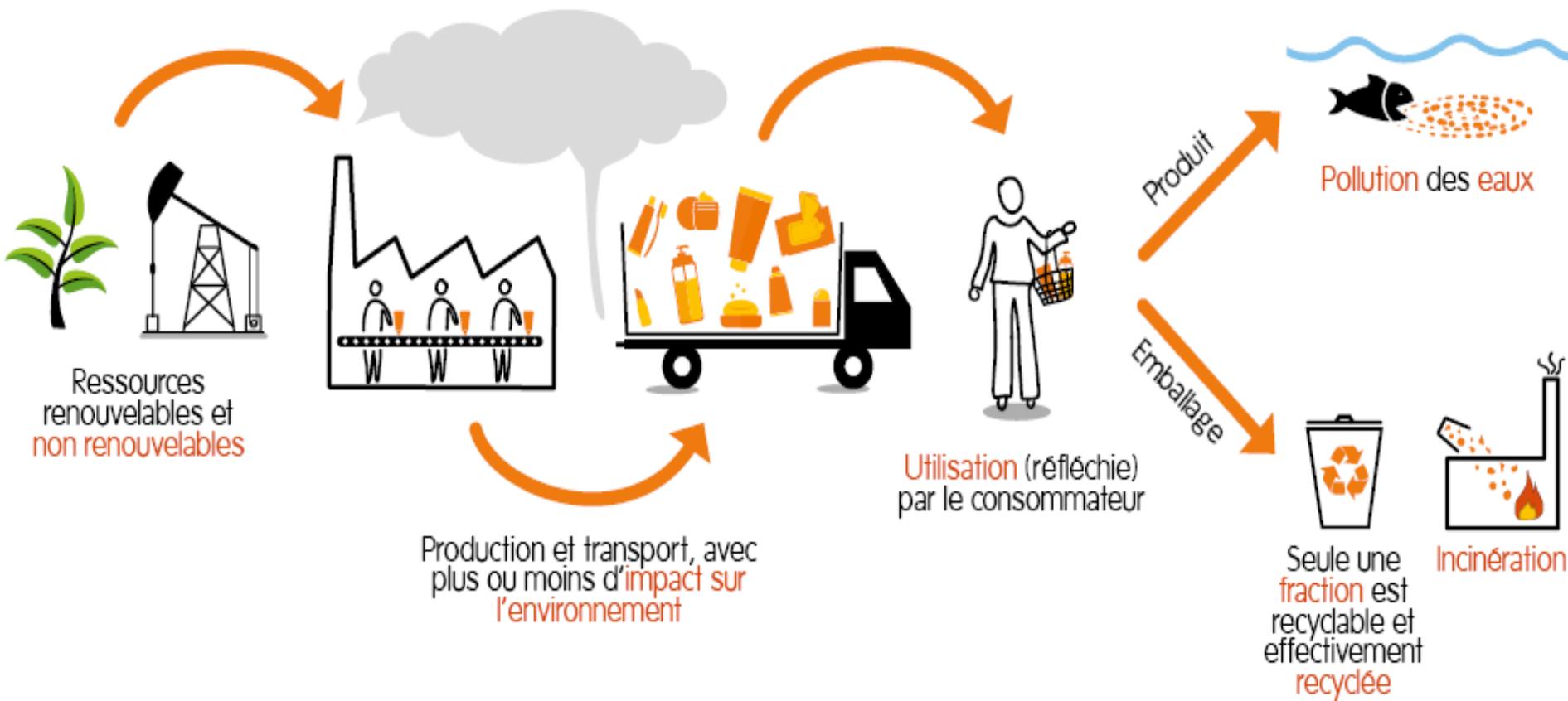


- Rappel du cadre:
 - **Micro muet et caméra éteinte** → Nous les désactivons pour vous
 - **Des questions ?** Inscrivez-les dans le tchat (à adresser à tous)
 - **Connexion câblée** si possible
- Les enjeux santé et environnement et les labels _
écoconso;
- Les critères environnementaux et clauses sociales à prendre en compte (marchés de services d'entretien et de fournitures) _ *écoconso et SAWB*

Cycle de vie des produits d'entretien



Wallonie



Impacts sur la santé et pollution intérieure

- Impacts directs
- Impacts indirects

- Pollution intérieure



« L'utilisation de produits d'entretien constitue une source de pollution significative qu'il est important d'intégrer dans les problématiques de la qualité de l'air intérieur, au même titre que les produits de construction. »

(Institut National de l'Environnement Industriel et des risques, p.46)

Labels



Wallonie

L'Ecolabel européen et le Nordic Ecolabel optent pour une approche axée sur l'impact tout au long du cycle de vie: biodégradabilité, toxicité, RPU, ...



Ecocert, Nature et Progrès et Ecogarantie sont comparables et optent pour une approche liée aux ingrédients



NATURE
PROGRES

Quelques préalables



- **Analyse des besoins:**
 - Nombre de référence produits différents?
 - Consommation actuelle?
 - Fréquences de nettoyage?
 - Satisfaction du personnel? Consultation!



Quelques préalables



Wallonie



- Eviter/interdire : lingettes et aérosols
- Limiter les désinfectants (Eau de Javel, Dettol)
- Privilégier : recharges, grands contenants, produits concentrés
- Utiliser des microfibres
- Privilégier le savon en mousse
- Température adéquate, temps de contact suffisant, action mécanique adaptée et chimie



Quelques préalables



Wallonie

- Tous les produits n'existent pas en version écologique (ex: détergents chlorés, produits de nettoyage spécifiques, ...)
- Ne pas oublier la sensibilisation du personnel!
- Distinction entre les marchés de fournitures et de services:
 - Toutes les entreprises peuvent travailler avec des produits d'entretien écologiques
 - Intégration d'une clause sociale possible au niveau des marchés de services



Quelques préalables



Wallonie

- Prendre en compte le coût global

Critères	Importance estimée pour le coût du cycle de vie des services de nettoyage
Utilisation de produits de nettoyage à faible incidence environnementale	Augmentation de 1 % à 3 %
Utilisation de produits de nettoyage concentrés non dilués	Réduction de 1 % à 3 %
Utilisation de produits microfibres	Réduction de 9 % (+ 1 % au niveau des coûts, - 10 % au niveau du temps de travail du personnel)

Source: GPP Toolkit



Wallonie

Établir un cahier des charges écologique...



Objet du marché



Wallonie

- *Lors de la définition de l'objet d'un marché, les pouvoirs adjudicateurs ont toute liberté de choisir ce qu'ils souhaitent acquérir, ce qui laisse une large marge de manœuvre pour intégrer des considérations environnementales pour autant que cela n'engendre pas une distorsion du marché, notamment en en restreignant ou en en empêchant l'accès.*

Annoncer la couleur !!

Objet du marché



Wallonie

D'emblée, indiquer « écologique » ou « respectueux de la santé »... dans l'objet du marché !

«
Achat de nettoyeurs universels et de nettoyeurs pour sanitaires respectueux de l'environnement.

«
Marché public de services ayant pour objet le nettoyage de bâtiments dans le respect de l'environnement

Spécifications techniques



Wallonie

= **Minimum à satisfaire**. Particularités objectives et mesurables relatives à l'objet du marché

Les spécifications techniques sont formulées :

- *En termes de performances ou d'exigences fonctionnelles en ce compris les caractéristiques environnementales* > substances exclues, biodégradabilité, pas de gaz propulseur dans les vaporisateurs, etc.
- *Par référence à des normes ou des référentiels techniques et environnementaux accessibles aux candidats* > méthodes de production et labels (Ex: Ecolabel Européen)

Peut-on faire référence à des labels



Wallonie

OUI !

Possible d'exiger un label particulier en tant que moyen permettant de prouver que les services ou fournitures correspondent aux caractéristiques requises

Conditions :

- qu'il soit approprié pour définir les caractéristiques des fournitures ou des prestations faisant l'objet du marché ;
- développé sur la base de critères vérifiables de façon objective et non discriminatoires;
- adopté par un processus auquel toutes les parties concernées peuvent participer;
- accessible à toutes les parties intéressées.
- les exigences en matière de label sont fixées par un tiers sur lequel l'opérateur économique qui demande l'obtention du label ne peut exercer d'influence décisive

Peut-on faire référence à des labels?



Le pouvoir adjudicateur qui exige un label particulier accepte tous les labels qui confirment que les fournitures ou services remplissent des exigences équivalentes en matière de label

Le pouvoir adjudicateur doit accepter tout autre moyen de preuve approprié (dossier technique du fabricant ou un rapport d'essai d'un organisme reconnu) lorsqu'un opérateur économique n'a pas la possibilité d'obtenir le label particulier dans les délais fixés.

Spécifications techniques – Pour des marchés de fournitures



Exigences relatives aux produits

«
Les nettoyants universels, nettoyants pour cuisine, pour sanitaires et pour vitres, les savons main, ainsi que les détergents pour lave-vaisselle, vaisselle à la main et machines à laver doivent satisfaire aux critères de l'Ecolabel européen qui figurent en annexe du présent cahier spécial des charges.

Vérification: Ce label est exigé en exécution de l'article 54, 1^{er}, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Il satisfait à toutes les conditions mentionnées dans cette dernière disposition. Les exigences en matière de label ne concernent notamment que des critères qui sont liés à l'objet du marché et sont propres à définir les caractéristiques des fournitures qui font l'objet du marché.

Possibilité d'élargir aux critères d'autres labels!

Spécifications techniques – Pour des marchés de fournitures



Wallonie

Exigences relatives aux emballages

«« *Tous les produits doivent être accompagnés d'instructions de dosages claires.*

«« *Les vaporisateurs ne contiennent pas de gaz propulseurs.*

Spécifications techniques – Pour des marchés de services



Exigences relatives aux produits

« Les nettoyeurs universels, nettoyeurs pour cuisine, pour sanitaires et pour vitres, les savons mains, ainsi que les détergents pour lave-vaisselle, vaisselle à la main et machines à laver utilisés par le personnel dans le cadre de ce marché doivent satisfaire aux critères de l'Ecolabel européen qui figurent en annexe du présent cahier spécial des charges.

Vérification: Ce label est exigé en exécution de l'article 54, 1^{er}, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Il satisfait à toutes les conditions mentionnées dans cette dernière disposition. Les exigences en matière de label ne concernent notamment que des critères qui sont liés à l'objet du marché et sont propres à définir les caractéristiques des fournitures qui font l'objet du marché.

Possibilité d'élargir aux critères d'autres labels!

Sélection qualitative



Wallonie

Qualité du soumissionnaire

- > Ces critères opèrent un tri, un filtre. Si l'opérateur correspond aux critères, l'offre est analysée.
- > A utiliser avec parcimonie.

Sélection qualitative – Pour des marchés de services



« Le soumissionnaire doit prouver qu'il est en mesure de réaliser la prestation d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement. Il doit prouver que des mesures spécifiques de gestion environnementale sont appliquées de manière systématique dans le cadre des contrats de nettoyage.

Vérification: Un système de gestion environnementale (tel que le système EMAS ou la norme ISO 14001) est demandé en tant que preuve de conformité. Seront également acceptées toutes les autres preuves attestant l'adoption de mesures de gestion environnementale équivalentes (ex: formation régulière du personnel aux bons dosages, aux températures adéquates, à l'évacuation des déchets et des eaux usées, suivi et enregistrement d'indicateurs comme la quantité de produits utilisés, etc.).



Wallonie

Critères d'attribution

“Les critères d’attribution doivent être relatifs à l’objet du marché, par exemple, le prix ou le coût, la qualité des produits ou prestations, y compris la valeur technique, les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, l’accessibilité, la conception pour tous les utilisateurs, les caractéristiques sociales, environnementales et innovantes, le commerce et les conditions dans lesquels il est pratiqué, l’organisation, les qualifications et l’expérience du personnel assigné à l’exécution du marché, le service après-vente et l’assistance technique, la date de livraison et le délai de livraison ou d’exécution”.

Critères d'attribution – Pour les marchés de fournitures



Wallonie

Critères environnementaux: exemple

Système de dosage des produits– X points

*ce critère sera évalué au regard du % de produits équipés d'un système de dosage (automatique ou manuel). Une règle de 3 sera appliquée. Score offre : (pourcentage de produits équipés d'un système de dosage/ offre ayant le meilleur pourcentage de produits équipés d'un système de dosage) * poids du critère*

Tenir compte, dans le prix, du prix par dosage!

Modalités d'exécution _ Pour les marchés de fournitures



Les conditions d'exécution du marché **n'entrent pas en compte dans le choix de l'attributaire.**

Tout soumissionnaire doit être à même de les remplir. Il ne doit pas s'agir de spécifications techniques, de critères d'attribution ou de sélection déguisés.

Exemple pour les marchés de fournitures : Formation du personnel

Le prestataire formera pendant [indiquez le temps et / ou la fréquence prévus] le personnel d'entretien à un usage correct des produits (dosage, température eau, fréquence, risques en cas de mauvaise utilisation des produits, etc.).

Modalités d'exécution – Pour des marchés de services

Matériel:

Le prestataire doit utiliser des chiffons microfibrés réutilisables.

Sont interdits:

- *Les lingettes à usage unique;*
- *Les bombes et propulseurs aérosols (seuls les spray rechargeables sont autorisés)*

Produits:

- *Sont interdits l'utilisation d'eau de Javel, les substances à base de chloroxylénol (type Dettol) et les blocs nettoyants/rafraichissants pour cuvette de toilette et urinoirs*
- *Au terme des [six] (à déterminer en fonction de la durée de votre marché) premiers mois du contrat, puis à la fin de chaque année, le contractant est tenu de présenter un bilan reprenant le nom et la quantité des produits de nettoyage utilisés. Pour chaque produit qui ne figurait pas dans l'offre initiale, le contractant devra fournir une preuve de conformité aux spécifications techniques.*



Wallonie

